



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 23 mars 2022

## OBJET :

DE-22-03-1-12) GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SOCIETE D'HLM TOIT ET JOIE AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 69 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 71-77, RUE JOSEPH GAILLARD

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 11 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme ODDON (pouvoir à Mme SÉGURET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt numéro 129777 en date du 2 décembre 2021, passé entre la Société SA D'HLM TOIT ET JOIE, ci-après dénommé « l'Emprunteur » et la Caisse des dépôts et Consignations, ci-après dénommée « le Prêteur »

Considérant la demande de la Société SA D'HLM TOIT ET JOIE, d'obtenir la garantie de la ville de Vincennes à hauteur de 100% pour un prêt d'un montant total de 6.864.033 € (six millions huit cent soixante-quatre mille trente-trois euros) destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier de 69 logements locatifs sociaux, sis 71-77, rue Joseph Gaillard à Vincennes ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 17 mars 2022,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 6 864 033 € (six millions huit cent soixante-quatre mille trente-trois euros) souscrit par la SA D'HLM TOIT ET JOIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°129777 constitué d'une ligne de prêt, Ledit prêt est destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier de 69 logements locatifs sociaux, sis 71-77, rue Joseph Gaillard à Vincennes ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE II : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes

contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE III : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE IV : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*